

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE
DE
LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES

13, Route de Choisy

BP 44

74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

Téléphone : 04.50.68.87.22

ARRETE DU MAIRE
TECHNIQUES
S.T. N° 2020.83 PR

==

Provisoire interdisant le stationnement
Parking aire de retournement bout de voie route des Berges

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2

VU le Code de la route et notamment son livre IV,

VU le Code de la voirie routière,

VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de terrassements – VRD effectués par la société ROBERT TRAVAUX PUBLICS – 326 route d'Allonzier – 74330 CHOISY, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur les places de parking sur l'aire de retournement en bout de voie de la route des Berges du **lundi 28 septembre au vendredi 16 octobre 2020 inclus**.

ARRETE.

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur les places de parking sur l'aire de retournement en bout de voie de la route des Berges du **lundi 28 septembre au vendredi 16 octobre 2020 inclus**.

ARTICLE 2 : Après la mise en place de panneaux de signalisation réglementaires dans les délais prévus, tout véhicule en infraction pourra être mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise sous contrôles des services municipaux.

ARTICLE 4 : Madame la maire de la commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le directeur de l'entreprise ROBERT TRAVAUX PUBLICS.

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 24 septembre 2020

Le Maire,



Séverine MUGNIER